APERÇU HISTORIQUE

ET ÉCONOMIQUE

DE LA

MONARCHIE SARDE.

APERÇU HISTORIQUE

ET ÉCONOMIQUE

DE LA

MONARCHIE SARDE

SUIVI DE

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

PAR

N. DE POMPEO,
ANCIEN BANQUIER A NAPLES.

BRUXELLES.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1846-1847



INTRODUCTION.

Après les malheurs non mérités, je puis le dire, qui m'ont frappé à Naples ; après avoir été victime de tant de persécutions et d'injustices dans mon pays natal, et cela au mépris d'importants services rendus à mes compatriotes, ainsi qu'au gouvernement du royaume des Deux-Siciles, j'ai dû chercher les moyens de reconquérir pour moi, pour mes enfants, la haute position financière que j'avais su me créer.

Devant mes pas, s'ouvrait l'Europe entière. Je pouvais choisir ma nouvelle résidence; partout, je ne crains

point d'être démenti à cet égard, partout m'attendaient le plus favorable accueil, le souvenir des titres que je me suis acquis à l'estime générale, et l'appui des grandes maisons de banque avec lesquelles j'ai entretenu les plus honorables relations.

Mais en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, dans ces contrées où le commerce et l'industrie se développent si largement, il me fallait presque renoncer aux premières habitudes de ma vie, à cette langue italienne, lien fraternel des divers États dont se composent la Péninsule italique et les îles qui s'y rattachent. Parmi ces divers États, j'ai donc examiné, j'ai étudié celui que je devais choisir pour en faire ma patrie d'adoption, pour lui consacrer mon dévouement et tout ce qui me reste de force à utiliser, de jours à passer sur la terre.

Après de mûres réflexions, je me suis décidé pour la monarchie sarde; je me suis dit : « Faisons à Turin ce que je méditais de faire à Naples. »

Ainsi est né le plan de l'établissement que je me propose de fonder à Turin: ce plan repose d'un côté sur les avantages immenses qu'offre ce beau pays, et de l'autre côté sur les titres que je puis invoquer en faveur de l'initiative que je prends. C'est ce que je vais développer en fixant mon attention d'abord sur les États du roi Charles-Albert, sur la population loyale, dévouée, laborieuse, qui

prospère sous le gouvernement paternel de cet auguste monarque, sur toutes les richesses agricoles, minérales, industrielles, commerciales, qui, dans ces intéressantes contrées, peuvent offrir tant de résultats; enfin j'entrerai dans quelques détails sur mon passé afin de justifier mes projets, d'indiquer mes moyens d'action, et d'expliquer ce que je veux faire par ce que j'ai déjà fait.

Bruxelles, le 12 décembre 1846.

N. de POMPEO.

ÉTATS SARDES.

Si nous consultons les géographes sur les différentes contrées dont l'agrégation forme la monarchie sarde, nous voyons qu'ils les divisent en *anciennes* et *nouvelles possessions*, ainsi réparties :

Anciennes possessions : Le duché de Savoie, moins la fraction cédée au canton de Genève ; la principauté de Piémont ; les duchés d'Aoste et de Montferrat ; la seigneurie de Verceil ; les comtés de Nice et d'Asti ; le marquisat de Saluces ; une partie du duché de Milan, savoir les provinces d'Alexandrie, de Valence, de Val-de-Sesia, de Novare, de Tortone, de Vigevano, la Lomelline, partie du Pavesan et la plus grande partie

du comté d'Anghiera; les fiefs du Canavese et du territoire d'Asti, enfin l'île et le royaume de Sardaigne.

Nouvelles possessions : L'ancienne république de Gênes, formant le duché actuel de ce nom, avec l'île Capraja; les Langhe ou les fiefs impériaux. De plus le roi de Sardaigne a le droit de mettre des garnisons dans les places de la principauté de Monaco.

Les confins du royaume sarde sont au *nord* le canton de Genève, le lac Léman, les cantons du Valais et du Tessin; à l'*est*, ce dernier canton, le gouvernement de Milan, le duché de Parme, la Lunigiane toscane et l'ancien duché de Massa, dépendant du duché de Modène; au *sud*, la Méditerranée; à l'*ouest*, les départements français du Var, des Basses et Hautes-Alpes, de l'Isère et de l'Ain.

L'ensemble du royaume, en y comprenant l'île de Sardaigne, présente une superficie totale de 4,194 lieues, dont 2,634 lieues pour le territoire continental, et 1,560 pour l'île. Le chiffre de la population s'élève à environ 4,500,000 âmes, réparties dans 3,424 villages, 302 bourgs et 95 villes. Parmi ces 95 villes, il y en a 30 qui comptent plus de 10,000 habitants; 8 au-dessus de 20,000; et Gênes avec 80,000, Turin avec 120,000.

La Savoie se trouve séparée du reste de la monarchie par les Alpes Cottiennes, Grecques, Pennines, lesquelles sur cette limite projettent le Mont-Blanc élevé de 2,446 toises, l'Iseran, le Mont-Cenis et le Petit-Saint-Bernard. La Savoie est entièrement comprise dans le bassin du Rhône, dont deux affluents, l'Arve

et l'Isère, l'arrosent. Le Piémont, point central du royaume, est entouré au *nord* par les Alpes Lépontiennes et Pennines : de leur chaine s'élèvent le Mont-Rosa, le Cervin, le Grand-Saint-Bernard; à l'*ouest,* par les Alpes Pennines, Grecques et Cottiennes, qui, sur la frontière française, offrent les monts Pelvoux, Genèvre, Viso; et au *sud-ouest*, par les Alpes maritimes. Le Piémont forme une vaste et opulente vallée, s'ouvrant à l'*est,* dont le Pô détermine le *thalweg* en recevant les eaux de plusieurs torrents et rivières, parmi lesquels je citerai à gauche la Doire-Ripaire, la Doire-Baltée, la Sesia, l'Agogna, le Tésin, à droite la Maira et le Tanaro grossi de la Stura et de la Bormida.

Le comté de Nice, qui s'appuie sur le versant méridional des Alpes maritimes, est arrosé par différentes rivières, dont les plus importantes sont le Var et la Roja.

Le duché de Gènes est traversé par la chaine de l'Apennin septentrional : entre cette chaine et la mer n'existe qu'une étroite lisière de terrain. Plusieurs lacs baignent la partie continentale des États sardes : le lac Majeur, sur la limite orientale du royaume; le lac d'Ortà, à l'ouest du lac Majeur; le lac de Viverone, au centre du Piémont; les lacs d'Annecy et du Bourget, dans le nord-ouest de la Savoie, et le lac Léman ou de Genève sur la frontière septentrionale.

La partie continentale de la monarchie est très-montueuse dans les deux tiers de son étendue; l'autre tiers consiste en de vastes plaines. Comme on le conçoit par cette rapide description, le sol et le climat offrent les plus grands contrastes.

Dans la Savoie, une température rigoureuse, un sol pierreux, peu propice à l'agriculture. Néanmoins l'énergie de la population lutte courageusement contre la nature, et obtient chaque jour de nouvelles victoires. Les vallées, dans lesquelles le froid a moins d'intensité et de durée, sont remarquables par la manière dont on les cultive.

Autour de Nice et de Gênes courent aussi des montagnes aux cimes nues et stériles, mais aux pentes boisées et couvertes de pâturages, tandis qu'à leur base on cultive avec succès la vigne, l'olivier, le citronnier, l'oranger; là les vallées s'élargissent et sont plus fertiles; le sol, généralement pierreux, parfois marécageux et sablonneux sur les côtes, n'est pas partout favorable à l'agriculture; mais il doit à la douceur du climat un grand luxe de végétation.

Dans le Piémont, au contraire, la nature du sol est riche, profonde, parfaitement arrosée; l'hiver y a peu de durée et d'intensité, et les chaleurs de l'été sont modérées.

Parmi les principales productions agricoles figurent le riz, le maïs, le blé et autres céréales, le chanvre, le lin, le tabac, les fruits, oranges, citrons, figues, amandes, etc. Les truffes et les châtaignes y abondent; on y fait beaucoup de vins, dont les meilleurs appartiennent aux provinces d'Asti et de Montferrat. La culture de l'olivier présente une trés-grande importance dans le comté de Nice et le duché de Gênes; les huiles de ces contrées constituent l'objet d'un commerce d'exportation considérable. Le mûrier y prospére également à côté de l'olivier; mais les soies du Piémont jouissent surtout d'une réputation

de supériorité dans toute l'Europe. On en évalue l'exportation annuelle à plus de cinquante millions de francs, chiffre très-susceptible d'augmentation au moyen d'un plus grand développement de crédit.

On élève une grande quantité de bétail en Piémont et en Savoie. Les abeilles y donnent un miel très-estimé.

Quant aux richesses minérales que renferme la partie continentale du royaume, elles se composent de fer, de plomb, de cuivre, de soufre, de manganèse, de cobalt. Dans les provinces d'Ossola et de Val-de-Sesia, il y a des mines de fer sulfuré qui donnent de l'argent et de l'or. Les eaux de l'Orco, de la Doire-Baltée, roulent des parcelles d'or. Sur plusieurs points abondent le marbre et l'albâtre; on rencontre aussi dans la Savoie et dans le duché de Gênes de la houille, de la tourbe, du plâtre, de la chaux, des ardoises. Le sel, le sulfate de magnésie, le cristal, les grenats, la serpentine, l'amiante, le kaolin, l'argile à potier, le liége, etc., peuvent encore être signalés au nombre des produits dont une exploitation plus active augmenterait l'importance.

La Sardaigne, une des principales îles de la Méditerranée, est située à l'ouest de l'Italie. Elle est baignée à l'*est* par la mer Tyrrhénienne, au *sud* par la mer de Sicile, à l'*ouest* par celle de Sardaigne; au *nord* le canal de Bonifacio, large de six milles et demi, la sépare de la Corse.

La longueur de la Sardaigne du *nord* au *sud* est de 144 milles géographiques, sa largeur moyenne d'environ 60 milles. « Pour constater en peu de mots l'intérêt qui s'attache à la position maritime de la Sardaigne, il

suffit de rappeler que cette île commande le plus important des bassins formés par la Méditerranée; qu'également menaçante sur ses quatre faces, elle semble s'élever entre l'Italie, l'Espagne et l'Afrique, ainsi qu'une immense forteresse, présentant à chaque angle un port comme bastion, obligeant Marseille et Livourne à passer sous ses glacis, et dominant en même temps la grande route commerciale qui vient de Gibraltar et se bifurque à l'entrée du canal de Malte pour aller aboutir à Constantinople et à Alexandrie (1). »

La superficie de la Sardaigne avec les petites îles adjacentes comprend environ 7,000 milles géographiques carrés (239 myriamètres); mais ce qui la place au premier rang des îles méditerranéennes, ce qui en fit disputer la possession avec tant d'acharnement par les Carthaginois et les Romains, c'est sa ceinture de ports, ce sont les dix mouillages qui, sur un périmètre de deux cents lieues, offrent autant d'étapes pour les escadres de guerre et pour les navires de commerce.

La Sardaigne présente l'aspect d'une contrée montagneuse, sans que ses montagnes atteignent l'élévation de celles de la Corse, dont elles semblent la continuation affaiblie.

De nombreux ruisseaux arrosent les plaines les plus considérables comprises entre les contre-forts des diverses

(1) Je reproduis ici les expressions d'un des officiers les plus distingués de la marine royale de France, M. le capitaine Jurien de Lagravière, qui a été chargé, en 1841, par le gouvernement français, de concourir à la confection des plans des ports de la Sardaigne, mission autorisée par la cour de Turin.

chaines de montagnes : à l'*ouest* coule le Tyrso ; au *nord*, le Coquinas ; au *sud-est*, la Flumendosa ; au *sud*, le Mannu.

Le sol de cette ile est fertile, il convient aux plus riches cultures ; mais la population n'y présente qu'un chiffre d'environ 515,000 âmes, un peu plus de 21 habitants par kilomètre carré, à peu près comme en Corse. Sur ces 515,000 habitants, dans les villes de Cagliari, Sassari, Alghero, Castel-Sardo, Tempio, Ozieri, Nuoro, Oristano, Iglesias, résident 94,000 âmes ; le reste est réparti entre les 368 communes de l'ile.

Les brusques variations de l'atmosphère rendent malheureusement l'insalubrité de la Sardaigne aussi célèbre que sa fécondité. Des fièvres pernicieuses, connues dans le pays sous le nom d'*intemperie*, y exercent leur funeste influence depuis la fin de juin jusqu'au mois de décembre. Sous l'empire romain, cette ile nourrissait une population trois fois plus nombreuse (1,500,000 âmes), et comme elle payait ses impôts en froment, le dixième de ses produits, joint au contingent de la Sicile, suffisait à la consommation de la ville éternelle. De nos jours, un tiers de la surface de l'ile est occupé par des étangs, des marais, des salines et des sables impropres à la culture ; on compte presque autant de terrain couvert de forêts et de pâturages ; enfin le reste est cultivé en céréales, vignobles, oliviers, vergers, jardins. Les vins sont d'une qualité remarquable ; ils renferment beaucoup d'alcool, et comme ils se conservent fort bien, on pourrait les exporter. Au centre de l'ile, sur les versants des montagnes, dans la Barbagia et la Gallura, s'étendent de vastes forêts de chênes, de chênes-liéges et de châtaigniers. Dans la vallée de Milis, près d'Oristano, il y a un

bois d'orangers. Les animaux domestiques des espèces chevaline, bovine, ovine, caprine et porcine forment, par leur nombre et leurs qualités, une des richesses de la Sardaigne, dont les habitants trouvent encore d'importantes ressources dans la chasse et la pêche. Aussi à l'égard de la pêche a-t-on dit avec raison que la mer représentait pour la population sarde un trésor inépuisable. Dans les parages voisins de l'île affluent tous les poissons de la Méditerranée, convenables à la salaison. La pêche du thon produit chaque année des sommes considérables, en donnant de l'occupation à une grande quantité de bras et en devenant la source d'un mouvement commercial très-animé. C'est à l'époque du passage des thons et de l'exploitation des *thonnares* ou madragues, que dans toutes les rades de la Sardaigne se pressent des navires génois, marseillais, napolitains. A la hauteur d'Alghero, et à quelques milles de l'île Saint-Pierre, se trouvent des bancs de corail qui, sans offrir la même importance que ceux des côtes d'Afrique, sont exploités avec fruit.

Sous le rapport du règne minéral, la Sardaigne mérite encore de fixer l'attention de la science et les travaux de l'industrie. Plusieurs mines de plomb y donnent des produits d'une assez forte valeur ; dans une de ces mines, celle de Monte-Narba, on a trouvé de l'argent natif et de l'argent muriaté. On a découvert sur quelques points de l'île de l'antimoine pur et du mercure vierge. Des veines de cuivre ont déjà été exploitées, et les mines de fer, en partie abandonnées, pourraient redevenir l'objet de travaux avantageux.

Le granit forme le noyau de la grande chaine centrale ; dans plusieurs localités il est à découvert ; le plus

beau se voit à Gallura, Tempio, Terranuova; il renferme de gros cristaux de feldspath rose et incarnat et du quartz blanc; on y rencontre aussi du porphyre, des jaspes, des agates, des améthystes, des basaltes, des marbres, de l'albâtre, etc. Enfin la Sardaigne possède des eaux minérales, parmi lesquelles les sources thermales de Benetutti, Villa-Cidro, Fordongianus, Sardara, jouissent d'une juste célébrité.

Examinons maintenant par quel concours de circonstances politiques, d'événements militaires, par quel mélange de persistance et de sagesse, de courage et de modération, ces différentes contrées, dont je viens de tracer une description rapide, se trouvent réunies sous le sceptre de la maison de Savoie. Après la géographie, l'histoire.

MAISON ROYALE DE SAVOIE.

Il est des races en quelque sorte prédestinées, dans lesquelles se résume et se personnifie tout un peuple, tout un royaume, tout un empire. Ainsi, dès que l'on prononce le nom de la Prusse, on évoque le souvenir de cette illustre maison de Brandebourg qui a réellement constitué la nationalité et la monarchie prussiennes. Ainsi la Russie s'incarne, pour ainsi dire, dans la grande race des Romanof.

Eh bien ! cette influence dynastique que nous offrent la Prusse et la Russie, nous la retrouvons constante, inébranlable, progressive, à toutes les pages de l'histoire de la maison de Savoie. C'est dans l'époque la plus re-

culée du moyen âge qu'il faut aller chercher le berceau de cette héroïque maison, devant l'ancienneté de laquelle s'inclinent la plupart des maisons souveraines de l'Europe. Sans remonter aux premiers temps de l'empire d'Allemagne, aux destinées de la Bourgogne transjurane et du royaume d'Arles, il me suffira de rappeler que le comte de Maurienne, Humbert *aux Blanches Mains*, reçut en 1034, de l'empereur Conrad *le Salique*, l'investiture du comté de Savoie et du Chablais qui, indépendamment de son étendue actuelle, comprenait à cette époque le bas Valais et les rives du lac de Genève jusqu'à la Vevaise. Conrad *le Salique* voulut par là acquitter la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers le comte Humbert de Maurienne, dont le courage, le dévouement et la sagesse avaient rendu les plus grands services à l'empire. Toutefois le fief dont il venait de recevoir l'investiture ne relevait pas uniquement de l'autorité du comte Humbert *aux Blanches Mains*.

Au milieu du morcellement que le système féodal avait établi en Europe, l'unité de pouvoir devenait impossible. Ainsi les comtes et l'évêque de Genève, l'archevêque de la Tarentaise, les barons de Faucigny, divers prélats qu'il serait trop long de nommer, exerçaient dans leurs domaines respectifs une souveraineté qui semblait devoir restreindre les développements de la maison de Savoie; mais dès l'année 1050, le fils et successeur d'Humbert *aux Blanches Mains*, le comte Amédée Ier, se montra pénétré de cet esprit de prévision qui devait porter si haut la fortune de ses descendants. Par son mariage avec l'héritière des comtes de Suze, il réunit à ses États une partie du Piémont et les villes de Turin et d'Aoste.

Pendant les sanglantes rivalités des Guelfes et des Gibelins, les comtes de Savoie se souvinrent toujours des obligations qu'ils avaient à l'empire, des devoirs que leur prescrivait l'investiture donnée par Conrad *le Salique* à Humbert de Maurienne. Ils soutinrent donc la cause des empereurs, mais sans intervenir directement dans la lutte, sans verser le sang de leurs sujets pour des intérêts et des passions en dehors desquels ils surent maintenir des contrées que les Alpes défendaient contre les invasions étrangères. Maitres des principaux passages de ces montagnes si difficiles à gravir pour une armée, les comtes de Savoie tenaient, pour ainsi parler, les clefs de l'Italie. Ils en ouvraient ou en fermaient l'accès selon leur volonté; aussi Guelfes et Gibelins recherchèrent leur amitié. Les empereurs d'Allemagne se l'assurèrent en leur conférant le vicariat général de l'empire (1). Au moyen des pouvoirs attachés à ces hautes fonctions, les successeurs d'Humbert *aux Blanches Mains* réduisirent les barons de leur voisinage à devenir leurs vassaux. En même temps, ils se lièrent étroitement avec les rois d'Angleterre, dans lesquels ils trouvaient un appui contre l'ambition de la France. C'est de cette manière que Pierre de Savoie, ayant conquis les villes et châteaux de Moudon, de Romont, de Morat et d'Yverdun, reçut l'investiture des fiefs qu'il venait de prendre les armes à la main. Un prince anglais, Richard de Cornouailles, que la majorité des électeurs avait placé sur le trône impérial, s'empressa de régulariser les conquêtes de Pierre de Savoie, en lui en donnant l'investiture.

(1) Ce vicariat général autorisait les princes de Savoie à décider en dernier ressort les appels portés devant les tribunaux impériaux, et à faire revivre les droits de l'empire, tombés en désuétude.

Voici dans quels termes un savant historien, le célèbre Jean de Muller, apprécie le système politique et militaire suivi avec tant d'habileté et de succès par les princes de la maison de Savoie (1):

« La nécessité d'arrondir un État composé d'un grand nombre de principautés éparses, et celle d'affaiblir la puissance des grands qui pouvaient s'opposer aux volontés de leur souverain, rendirent les princes de la maison de Savoie très-actifs et très-vigilants. Ils prirent part à toutes les guerres de leur temps; tantôt ils se liguaient avec un prince faible, pour le secourir contre un voisin prépondérant qui menaçait de devenir dangereux; tantôt ils s'alliaient avec un prince puissant, dans l'espoir de tirer parti de son amitié. Ils flattaient la vanité des empereurs d'Allemagne, et profitaient de leurs embarras d'argent pour en obtenir des priviléges utiles à leur agrandissement. La faiblesse et les jalousies réciproques des souverains de l'Italie favorisèrent l'exécution de leurs plans; cependant ils ne fondaient point leur grandeur sur ces rapports incertains; ils s'appliquaient à organiser leurs forces militaires, et faisaient de plus grandes choses avec leurs petites armées, composées de leurs sujets, que d'autres princes n'en faisaient avec les bandes de partisans qu'ils soudoyaient.

« Les princes régnants de Savoie combattaient pour la plupart en personne; mais les soins de la guerre ne leur faisaient pas négliger la politique.

(1) *Histoire universelle*, ouvrage posthume de Jean de Muller, traduit de l'allemand en français par J. G. Hess, tome II, pages 51 et 52, édition de Meline, Cans et Cᵉ, Bruxelles.

« Ils prirent le parti des princes grecs qui régnaient dans le Montferrat, et forcèrent le marquis de Saluces, que la position de ses États rendait redoutable, de devenir leur vassal. En même temps, ils obtinrent des empereurs d'Allemagne la cession, en leur faveur, des droits de l'empire sur le marquisat de Saluces, et ils engagèrent l'évêque d'Ivrée à leur abandonner la suzeraineté sur le Montferrat, dont les anciens marquis avaient fait hommage au patron de l'église d'Ivrée. Ils s'allièrent à la maison des Paléologues, qui avait hérité du Montferrat, et s'assurèrent ainsi le droit de succession sur cette province. Dans les querelles qui divisèrent les républiques de Gênes et de Venise, les comtes de Savoie prirent le parti des Vénitiens, et s'agrandirent aux dépens des Génois; mais dès que la puissance de Gênes fut abattue, Amédée VI (XIVe siècle) s'empressa de rétablir la paix, afin d'arrêter le rapide accroissement de Venise. »

Une ligne de conduite si bien tracée, si bien suivie, ne pouvait manquer d'amener les résultats les plus heureux; mais ce qui consolida surtout la puissance de la maison de Savoie, ce qui fit le plus pour la prospérité du peuple et du pays, ce fut la mesure par laquelle le comte Amédée VI, avant de mourir en 1383, consacra le principe d'indivisibilité de ses États, et régla l'ordre de succession. Dès lors plus de ces partages qui, jusque-là, venaient, à la mort de chaque souverain, tout remettre en question et fractionner la principauté; plus de temps d'arrêt imprimé à la marche ascendante des dignes successeurs du comte Humbert; le testament d'Amédée VI enchainait l'avenir.

Fidèle aux traditions paternelles, Amédée VII ajouta, en 1388, le comté de Nice à ses États, et son fils

Amédée VIII y réunit tout le Genevois, à l'exception de la ville de Genève, ainsi que la seigneurie de Verceil; en 1416, il prit le titre de duc de Savoie, que devaient porter treize de ses successeurs, en attendant de le changer contre le titre de roi.

Ce même prince, qui mérita le beau surnom de *Pacifique*, institua l'ordre de chevalerie de Saint-Maurice, et, fatigué des soins du gouvernement, il abdiqua en faveur de son fils. En 1439, le concile de Bâle élut Amédée VIII pape sous le nom de Félix V; mais dix ans après, ce prince se démit de la papauté en faveur de Nicolas V, dont les vertus mirent un terme au schisme qui avait divisé l'Église. Amédée de Savoie resta doyen du sacré collége, et se retira au château de Ripaille dans le Chablais, où il mourut en 1451.

Son fils Louis, par son mariage avec Anne de Lusignan, fille du roi Janus de Chypre, transmit à la maison de Savoie des droits sur les couronnes de Chypre et de Jérusalem, droits que rappellent de nos jours les titres des rois de Sardaigne.

Jusqu'au quinzième siècle, la fortune avait été constamment favorable aux princes de Savoie; chaque règne et presque chaque année avaient amené un agrandissement de territoire, une amélioration dans le système de gouvernement, une nouvelle source de prospérité pour des populations qui trouvaient dans leur souverain un protecteur, un père.

Mais les jours d'épreuve allaient se lever sur la tête des descendants du comte Humbert *aux Blanches Mains*; ces jours d'épreuve, en achevant de mettre en relief

le courage des ducs de Savoie, devaient aussi leur gagner plus fortement l'affection de leurs sujets.

Pendant la dernière moitié du quinzième siècle, les ducs de Savoie eurent le malheur de se liguer avec la puissante maison de Bourgogne-Valois, et surtout avec ce *Charles le Téméraire*, dont ils secondèrent les expéditions contre les Suisses. On sait par quels miracles de vaillance les Suisses écrasèrent à Granson et à Morat cette magnifique armée qui semblait menacer d'une ruine complète les cantons helvétiques. Indépendamment des revers militaires que la Savoie partagea alors avec le duc de Bourgogne, elle eut encore à souffrir de la mort prématurée de plusieurs de ses souverains et des troubles qui, presque toujours, éclatent durant les minorités.

Dans le seizième siècle, cette pénible situation fut encore aggravée par suite du dévouement que Charles III, duc de Savoie, montra pour la cause de l'empereur Charles-Quint. François Ier profita de cette circonstance pour se liguer étroitement avec le canton de Berne; à l'aide de l'appui que les Suisses prêtèrent aux armes françaises, le rival de Charles-Quint finit par s'emparer du duché de Savoie, qu'il réunit à la couronne de France, après avoir établi un parlement à Chambéry, tandis qu'il abandonnait aux Suisses le pays de Vaud et les deux rives du lac de Genève.

Un grand homme, un héros, Emmanuel-Philibert de Savoie, devait faire changer cet état de choses, et relever la fortune de sa maison.

Les dures leçons de l'adversité, en formant de bonne

heure l'enfance et la jeunesse du prince Emmanuel-Philibert, avaient mûri son caractère, elles lui méritèrent le surnom de *Tête de fer,* que sa conduite justifia si bien sur tant de champs de bataille. Dès que sa main put tenir une épée, il embrassa la carrière des armes, dans laquelle son courage pressentait les moyens de reconquérir l'héritage de ses ancêtres, de venger les désastres paternels et de préparer la réalisation d'une ère meilleure pour des populations ravies par la force aux lois de leur souverain légitime.

Comme tant d'autres princes qui servaient alors sous les drapeaux de l'empereur Charles-Quint, Emmanuel-Philibert entra dans les armées du puissant monarque qui ressuscitait, au seizième siècle, l'empire de Charlemagne agrandi de ce nouveau monde découvert par le génie de Christophe Colomb, et dans lequel une poignée d'aventuriers sous les ordres de Cortez, de Pizarre, d'Almagro, de Magellan, conquéraient des royaumes au pas de course de leurs chevaux andaloux.

La mort de son père, qui eut lieu en 1553, ne put arracher Emmanuel-Philibert de Savoie à cette vie des camps au sein de laquelle s'épanouissait pour lui la fleur des plus brillantes espérances. Au fait, que serait-il allé chercher dans les États de ses ancêtres, occupés par l'invasion étrangère, alors que de tant de principautés il ne lui restait plus que le val d'Aoste, les comtés de Nice et d'Asti, les villes de Verceil, de Cherasco, de Fossan, de Coni? Il attendit des jours plus heureux en conservant dans les Pays-Bas le commandement de l'armée impériale.

Cependant Charles-Quint voyait avec douleur quel-

ques revers troubler l'éclat de cette existence jusque-là si prospère, si radieuse.

La fortune, dit-il, n'aime pas les vieillards; et quoique n'ayant que cinquante-six ans, il donne ses royaumes à son fils Philippe II, désigne son frère Ferdinand aux suffrages des électeurs de l'empire, et va terminer ses jours dans un humble monastère de l'Estramadure, le couvent de Saint-Just; là il fait célébrer, de son vivant, ses propres funérailles; il y assiste, couché au fond de son cercueil, comme pour mener le deuil de cette monarchie universelle qu'il avait poursuivie avec tant d'ardeur.

Mais la trêve conclue en 1556, à Vauxelles, entre les Français et les Espagnols, est violée par Henri II de France; l'armée de Philippe II s'ébranle sous les ordres d'Emmanuel-Philibert de Savoie; auprès de Saint-Quentin, elle rencontre les troupes françaises commandées par le connétable Anne de Montmorency; la bataille s'engage, le duc de Savoie profite en grand général des succès de l'intrépide comte Lamoral d'Egmont, qui, à la tête de ses *bandes d'ordonnance*, écrase et disperse la première ligne des Français, et force leur brillante gendarmerie à reculer. L'infanterie s'est formée en carré; l'artillerie tonne, brise le carré, les bandes d'ordonnance se précipitent sur les pas du comte d'Egmont dans cette brèche sanglante ouverte par le boulet; le connétable de Montmorency blessé est fait prisonnier; les Français fuient en désordre, laissant sur le champ de bataille cinq mille morts, et abandonnant aux vainqueurs cent drapeaux et dix-huit pièces de canon.

Peu de jours après cette immortelle journée, lorsque

le duc de Savoie, se conformant au cérémonial reçu à la cour d'Espagne, voulut baiser la main du roi Philippe II, celui-ci s'écria :

« Non, non, c'est à moi à baiser cette main qui a remporté une si belle victoire. »

La paix de Cateau-Cambrésis (avril 1559) fut la conséquence de la bataille de Saint-Quentin, et cette paix rendit au duc Emmanuel-Philibert tous ses États, moins quelques villes dans lesquelles restèrent des garnisons françaises. De plus, il épousa Marguerite de France, sœur de Henri II, tandis que le même jour Philippe II se mariait avec la princesse Élisabeth, fille du monarque français.

Dès lors, le duc de Savoie put montrer que ses talents politiques égalaient sa haute capacité militaire; il put se consacrer tout entier au bonheur de ses sujets. Dieu lui accorda encore plus de vingt années d'existence pour accomplir des projets si doux à un noble cœur. Pignerol, Savillan, Asti, Santia, rentrèrent sous sa domination; en 1576 il acquit la principauté d'Oneille; respecté au dehors, chéri à l'intérieur, il multiplia les institutions utiles : ainsi il rétablit l'ordre de Saint-Maurice, qu'il réunit à celui de Saint-Lazare, et il fonda l'université de Mondovi. Enfin la mort le frappa en 1580, heureux du bien qu'il avait fait, et tranquille sur les destinées des États que son génie venait d'animer d'une séve nouvelle.

Les résultats obtenus par le vainqueur de Saint-Quentin, par le grand homme dont le pieux génie du sculpteur Marochetti a si bien reproduit le caractère,

l'imposante physionomie et la noble attitude, en le représentant sur son cheval de bataille au moment où il remet l'épée dans le fourreau, ces résultats devaient encore être agrandis sous le règne de Charles-Emmanuel Ier, digne fils et successeur du général dont le glorieux souvenir est inséparable du traité de paix de Cateau-Cambrésis et du gigantesque monument de l'Escurial (1).

Les guerres de religion qui désolèrent la France sous Henri III, les troubles suscités par la Ligue, et la lutte que Henri IV eut à soutenir pour ranger tous les Français sous son sceptre paternel, servirent parfaitement les intérêts du duc Charles-Emmanuel; il profita de ces circonstances pour réunir à ses États le marquisat de Saluces, et un instant même il disputa à Henri IV la couronne de France. Du chef de sa mère, Marguerite de Valois, il se présenta comme le compétiteur du Béarnais. A la tête d'une armée, il entra dans la ville d'Aix, capitale du comté de Provence, dont les populations catholiques le réclamaient pour souverain.

Les victoires remportées par Henri IV contre le parti des ligueurs et l'Espagne, ainsi que la conversion de ce monarque au catholicisme, détruisirent les brillantes espérances conçues par le duc Charles-Emmanuel : il

(1) On sait que la victoire de Saint-Quentin fut remportée en 1557, le 10 août, jour de la fête de saint Laurent ; pour éterniser le souvenir de cette journée, le roi d'Espagne Philippe II fit vœu de construire le monastère de l'Escurial, immense édifice en granit, disposé en forme de gril, en l'honneur de l'instrument du martyre de saint Laurent ; la réalisation de ce vœu coûta au fils de Charles-Quint cinquante millions de piastres. On aperçoit l'Escurial de sept lieues de distance.

accepta la paix de Vervins, et fit un voyage à Paris pour s'entendre personnellement avec le roi de France. Après un rapprochement momentané, les hostilités éclatèrent de nouveau entre Charles-Emmanuel et Henri IV; elles furent bientôt terminées par le traité de paix signé à Lyon le 17 janvier 1601. Ce traité, qui fixa les limites respectives de la Savoie et de la France, fut très-avantageux à Charles-Emmanuel, comme le prouve cette réflexion du maréchal de Lesdiguières :

« Notre roi a traité en marchand, et le duc Charles-« Emmanuel en roi. »

Du reste, une amitié sincère réunit les deux souverains; Charles-Emmanuel adopta avec empressement les vastes projets que méditait Henri IV pour asseoir sur d'autres bases l'équilibre de l'Europe; projets qui furent interrompus par l'odieux attentat de Ravaillac.

En 1619, les liens de la Savoie et de la France se resserrèrent encore par le mariage du second fils du duc Charles-Emmanuel avec Christine de Bourbon, sœur du roi Louis XIII; et de concert avec les armées françaises, le duc put faire quelques conquêtes sur la république de Gênes, alors alliée de Philippe IV, roi d'Espagne. Le traité de Monçon termina cette guerre allumée par l'attaque des Grisons contre les habitants de la Valteline qui s'étaient donnés à l'Espagne; il ne convenait, en effet, ni à la Savoie ni à la France de voir une province située entre les Alpes et le lac de Côme au pouvoir du souverain qui régnait à Madrid. Malgré la décadence qui pesait sur les descendants de Charles-Quint et de Philippe II, l'ancienne puissance de l'Espa-

gne faisait encore trop d'ombrage au reste de l'Europe pour lui laisser prendre pied dans les Alpes.

Bientôt le développement rapide de la France sous l'énergique ministère du cardinal de Richelieu, dominant tout à fait le roi Louis XIII, inspira des craintes sérieuses au duc Charles-Emmanuel; il se ligua avec les Espagnols afin de repousser le duc de Nevers auquel le cabinet de Paris voulait donner le duché de Mantoue, la succession de Vincent de Gonzague. L'armée du duc de Nevers, que commandait le marquis d'Uxelles, fut rejetée au delà des monts par Charles-Emmanuel, qui traita peu de temps après avec Louis XIII au moment où ce monarque menaçait le Piémont à la tête de forces considérables. La nécessité seule avait décidé le duc de Savoie à conclure ce traité; il renoua son alliance avec l'Espagne; le cardinal de Richelieu accourut à Rivoli pour y surprendre le prince et son fils. La guerre éclata plus terrible; et, trahi par la fortune, Charles-Emmanuel mourut de douleur, le 26 juillet 1630, dans le bourg de Savillan.

Henri IV et le cardinal de Richelieu considéraient Charles-Emmanuel comme *le prince le plus habile de son temps;* une opinion émanée de si haut suffirait à la gloire de celui qui en est l'objet, s'il ne possédait encore d'autres titres aux suffrages de la postérité. Ainsi l'histoire doit ajouter que Charles-Emmanuel, au milieu d'une carrière si remplie par la guerre et la politique, sut encore encourager les travaux d'utilité publique, fit tracer des routes et construire de remarquables monuments; par ses soins, la bibliothèque de Turin s'enrichit d'une précieuse collection de manuscrits grecs, latins, arabes; enfin lui-même cultiva les lettres avec succès, comme

le prouvent les écrits qu'il a laissés : des *parallèles* à la manière de Plutarque, un ouvrage sur l'art héraldique, etc.

Victor-Amédée Ier, second fils du duc Charles-Emmanuel, lui succéda, par suite de la mort de son frère aîné. Après une trêve conclue avec la France, les négociations de Cherasco réglèrent les intérêts des duchés de Savoie et de Mantoue. Victor-Amédée, par son mariage avec une fille de Henri IV, une sœur de Louis XIII, se trouva entraîné dans la sphère d'action de la France; le cardinal de Richelieu se l'attacha plus fortement en lui promettant, en échange de la Savoie, le Montferrat et le duché de Milan érigés en royaume, et il le chargea du commandement supérieur des troupes françaises envoyées en Italie pour en expulser les Espagnols. L'intervention active de Victor-Amédée sauva le maréchal de Créqui, et arracha au marquis de Leganez, chef de l'armée espagnole, une victoire que celui-ci croyait tenir. A la suite de ce premier avantage, le duc de Savoie obtint à Monbaldone un brillant succès qui termina la guerre; mais dix-huit jours après, le prince vainqueur succombait à Verceil dans la force de l'âge (1637); son fils aîné, enfant de cinq ans, lui succéda sous la régence de sa mère, Christine de France; une chute causa en 1638 la mort de ce jeune prince, et son frère cadet, Charles-Emmanuel II, né à Turin en 1634, fut proclamé duc de Savoie.

La minorité de Charles-Emmanuel II fut agitée par des troubles que suscitèrent les luttes de deux oncles du jeune duc contre sa mère, la duchesse douairière, réclamant l'autorité de régente. La France, l'empire et l'Espagne saisirent ces circonstances pour intervenir;

mais la duchesse Christine fit proclamer la majorité de son fils; et quelques années après, la paix des Pyrénées rendit toutes ses anciennes possessions à la maison de Savoie. De grands travaux d'amélioration et d'embellissement remplirent la dernière partie du règne de Charles-Emmanuel II, qui sut par là se concilier l'affection de ses sujets. Son fils Victor-Amédée II lui succéda à l'âge de huit ans. Sous ce règne, qui fut très-agité, un petit-fils de Charles-Emmanuel Ier, le prince Eugène de Savoie, acquit une des plus grandes renommées militaires de son siècle et de tous les siècles. Louis XIV eut le malheur de ne pas deviner le génie de ce jeune homme que l'on destinait à la carrière ecclésiastique, et qu'une vocation irrésistible entrainait vers les armes; il lui refusa un régiment.

Ne pouvant devenir colonel au service de la France, le prince Eugène débuta comme volontaire en Allemagne, obtint par son courage, dès sa première campagne, un régiment de dragons de l'armée impériale, armée qu'il ne tarda point à commander en chef. Alors Louis XIV comprit la faute qu'il avait commise; il fit offrir le bâton de maréchal au prince Eugène, qui refusa; pour se venger des anciens refus de ce monarque, il arracha le Mantouan au maréchal de Villeroi, remporta les victoires de Hochstedt, d'Audenarde, de Malplaquet, et réduisit la France à deux doigts de sa perte, avant de signer avec l'illustre Villars la paix de Rastadt.

Après avoir porté de si rudes coups à Louis XIV, le prince Eugène mit le sceau à sa gloire en remportant sur les Turcs la victoire de Péterwaradin qui sauva l'empire d'Allemagne, et en prenant la ville de Belgrade.

Victor-Amédée combattit plus d'une fois à côté de son jeune et brillant parent ; il partagea avec des chances diverses les principales phases de la guerre *de la succession*, après avoir commandé comme généralissime pour Louis XIV une armée de Piémontais et de Français ; ce même titre de généralissime lui fut aussi décerné par la cour de Vienne. Enfin les préliminaires de la paix de Londres apportèrent à l'Europe un repos dont elle avait tant besoin.

Victor-Amédée ne rentra pas seulement dans ses États par le traité d'Utrecht (1713) ; il reçut de Philippe V la cession de l'île de Sicile, dont il fut proclamé roi le 22 septembre 1713. Les projets héréditaires des princes de la maison de Savoie se trouvaient accomplis par Victor-Amédée II, il avait échangé sa couronne ducale contre une couronne royale.

Mais la Sicile ne resta pas longtemps sous la domination de Victor-Amédée ; il dut y renoncer pour accepter plus tard l'île de Sardaigne (1720) qui fut érigée en royaume.

Les nombreux événements auxquels s'était mêlé ce souverain, tant de troubles et d'agitations lui inspirèrent l'idée d'abdiquer en faveur de son fils, et de vivre désormais au château de Saint-Alban, auprès de Chambéry, comme un gentilhomme de province ; son fils Charles-Emmanuel III monta alors sur le trône (3 septembre 1730).

Les soins de l'administration occupèrent d'abord tous les instants du nouveau monarque, qui, dans la guerre, ne démentit point les souvenirs héroïques d'une maison qui avait fourni tant de grands capitaines. Général en

chef des armées combinées de France et d'Espagne, il conquit le Milanais, et vainquit à Guastalla les troupes de l'empire. La possession du Novarais, du Tortonais et de quelques fiefs détachés de la domination impériale furent la récompense de ses succès; mais en 1742, la reine de Hongrie, la célèbre Marie-Thérèse obtint son appui; et devenu l'adversaire des cours de Versailles et de Madrid, il s'empara de Modène et de la Mirandole. La perte de cinq mille hommes de son armée qui succombèrent devant Coni lui arracha des larmes douloureuses; obéissant à un sentiment d'humanité qui l'honore, il refusa de concourir à la guerre de 1756. Non content de garder la neutralité, et de se consacrer tout entier à cicatriser dans ses États les blessures faites par le glaive, il devint le médiateur de la paix de 1763.

A la suite de ce grand événement, Charles-Emmanuel put réaliser ses vœux les plus chers; il se livra sans relâche à des réformes intérieures, à des améliorations qui lui arrachèrent en 1768 un de ces cris du cœur qui rappellent le langage de l'empereur Titus.

« C'est aujourd'hui, dit-il, le plus beau jour de ma vie; je viens de supprimer le dernier impôt extraordinaire. »

Ces admirables paroles résument et peignent le monarque législateur qui a doté ses sujets d'un code où revit sa sagesse.

Héritier des vertus de son noble père, Victor-Amédée III ceignit la couronne en 1773; les premières années de son règne furent signalées par d'importantes institutions dont il dota son royaume. Le système mi-

litaire reçut une organisation nouvelle; on construisit des digues pour contenir les flots de l'Arve et du Rhône; un triple hyménée acheva de rapprocher les cours de Turin et de Versailles; tout prospérait, tout souriait autour de Victor-Amédée; mais la révolution de 1789, en bouleversant la France, en faisant tomber sur l'échafaud la tête du vertueux Louis XVI, allait menacer l'existence de presque tous les rois de l'Europe.

Victor-Amédée avait marié ses deux filles au comte de Provence et au comte d'Artois (plus tard Louis XVIII et Charles X); un de ses fils, le prince de Piémont, avait épousé une sœur de Louis XVI. Turin fut donc le premier asile où les émigrés français abritèrent leur fortune errante. D'un autre côté, le souverain de la Sardaigne comprenait trop bien ses devoirs de roi pour ne point chercher à arrêter dans son cours le torrent révolutionnaire. Ses troupes combattirent bientôt contre les armées de la république française; malgré la gravité du péril, Victor-Amédée persista dans sa généreuse résistance; mais les rapides succès du général Bonaparte, les défaites successives des Autrichiens réduisirent le roi de Sardaigne à traiter avec la république française, et à signer le traité de Paris (15 mai 1796). Au bout de quelques mois, le 15 octobre de la même année, Victor-Amédée mourut à Montcalier.

Les mêmes infortunes devaient peser sur son fils aîné, Charles-Emmanuel IV, qui, pour sauver son peuple écrasé par les contributions de guerre, contracta une alliance offensive et défensive avec la France.

Ce n'était point assez pour l'esprit d'envahissement

d'une république qui substituait la force au droit; au mépris d'un traité solennel, la partie continentale de la monarchie sarde fut ravie à ses légitimes souverains, organisée en départements français ou réunie à la république italienne, et les princes de la maison de Savoie furent réduits à se réfugier dans l'île de Sardaigne, où du moins leurs persécuteurs ne pouvaient les atteindre.

Accablé sous le poids de tant d'infortunes, éprouvé d'ailleurs dans ses affections les plus tendres par la mort prématurée de son auguste compagne, de la sœur du roi Louis XVI, Charles-Emmanuel IV abdiqua la couronne, le 4 juin 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel V, second fils de Victor-Amédée III.

Le nouveau roi de Sardaigue s'était associé d'une manière énergique à la lutte soutenue par son père contre la république française; forcé d'attendre des jours meilleurs dans l'île de Sardaigne, unique débris de la fortune de ses ancêtres, il avait foi dans la sainteté de ses droits, dans l'amour des peuples arrachés à la domination bienfaisante de cette maison de Savoie avec laquelle ils étaient identifiés depuis des siècles.

Les événements de 1814 et la chute de Napoléon vinrent justifier la confiance du roi de Sardaigne et combler les vœux de ses sujets. En vertu du traité de Paris (30 mai 1814), Victor-Emmanuel ressaisit la partie continentale de ses États, auxquels le congrès de Vienne joignit en 1815 l'ancienne république de Gênes.

Les faits accomplis depuis cette époque sont trop connus pour que je les rappelle ici. Je dirai seulement que, le 13 mars 1821, le roi Victor-Emmanuel abdiqua

la couronne, qui passa sur la tête de son frère Charles-Félix. Avec ce monarque, mort le 27 avril 1831, sans laisser de postérité, s'éteignit dans les mâles la branche directe de la maison de Savoie; le prince Charles-Albert, chef de la branche collatérale de Savoie-Carignan, dont le congrès de Vienne avait reconnu le droit de succession, monta alors sur le trône où chaque jour il acquiert de nouveaux titres à l'amour de ses sujets, à l'admiration des étrangers.

Système militaire, marine, administration, agriculture, commerce, industrie, universités, sciences, beaux-arts; tout ce qui fait la force, la gloire, la sécurité, le bonheur et l'éclat d'un royaume se trouve l'objet des constantes sollicitudes de ce souverain qui complète si bien l'œuvre de ses augustes prédécesseurs.

L'armée française qui fit la brillante campagne d'Espagne en 1823 n'oubliera jamais que Sa Majesté Charles-Albert a figuré dans ses rangs comme volontaire, et que le prince de Carignan fut plus d'une fois signalé pour sa bravoure dans les ordres du jour de cette armée *dont il faisait l'admiration*, selon les paroles du major-général comte Guilleminot.

Voici dans quels termes un écrivain français, très-frondeur de sa nature, parle de ce monarque dans la relation de *six mois de séjour à Turin* (1) :

« Sa Majesté le roi Charles-Albert qui, à l'imitation « d'un grand nombre de ses ancêtres, est très-économe

(1) Voir la *Revue de Paris*, juin 1842, collection de la maison Meline, Cans et compagnie.

« des deniers de l'État, ne songe pas le moins du monde « à rétablir une garde spécialement destinée à sa per- « sonne. Certains courtisans, croyant se rendre agréa- « bles, ont plusieurs fois agité cette question devant le « roi, il est vrai; mais le roi a toujours fermé la dis- « cussion par ces paroles : *Qu'ai-je besoin d'une garde* « *particulière? j'en ai une beaucoup plus nombreuse, et* « *non moins fidèle que celle qu'on me propose, c'est toute* « *l'armée.*

« Et, en effet, sachant la confiance que le roi Charles- « Albert place en elle, et reconnaissante, en second « lieu, de la bienveillance et de la sollicitude qu'il lui « témoigne, l'armée est on ne peut plus dévouée à la « personne et à la famille du roi. A l'époque où Charles- « Albert monta sur le trône, les hauts dignitaires de la « couronne, voulant se faire un mérite de leurs inquié- « tudes et de leurs craintes, cherchaient à le détourner « de se mettre en contact avec les troupes, sous pré- « texte que l'amour des troupes pour leur nouveau « souverain devait, jusqu'à nouvel ordre, demeurer « suspect. Ne tenant aucun compte de ces observations « pusillanimes, le roi se contentait de répondre : *Rai-* « *son de plus, messieurs, si je ne suis pas encore populaire,* « *pour me hâter de le devenir.*

« Cela dit, il partait pour aller commander lui-même « l'exercice à feu ou passer une revue. Et, alors, afin « de bien montrer à ses soldats que l'ombre même de « la défiance était loin de son âme, il se plaçait sans « cesse en face d'eux, à côté d'eux et jusque dans leurs « rangs, s'exposant ainsi à devenir victime de l'impru- « dence ou de la maladresse du premier conscrit venu. « Vous aurez une idée de la réalité des dangers que

« courait le roi en chacune de ces occasions, quand « vous saurez qu'un jour un officier supérieur fut tué « roide à ses côtés, atteint au front par une malencon- « treuse baguette qu'un soldat avait oubliée dans le « canon de son fusil.

« Vous croyez peut-être qu'à dater de ce déplorable « accident, Charles-Albert se montra plus circonspect? « Tout au contraire, il redoubla de témérité, pour ainsi « dire, et assista aux manœuvres militaires avec plus « de ponctualité et de plus près que jamais.

« N'allez pas conclure de ceci que le roi de Sardaigne « s'occupe exclusivement d'affaires militaires; vous « vous tromperiez fort! car il donne à l'organisation « civile de son royaume la majeure partie de son temps « et de ses soins. Depuis son règne, la législation a fait « un pas immense, comme on dit, dans la voie du pro- « grès. Autrefois, il n'y avait pas de législation pié- « montaise, à proprement parler; je veux dire qu'il « n'y avait pas un corps de lois bien défini et bien « établi, un code uniformément applicable aux diverses « provinces du royaume. Quelques débris de traditions « romaines, encadrées tant bien que mal entre des « constitutions royales et de vieilles coutumes locales, « à cela se réduisait le bagage législatif du pays; mais « depuis six ans, grâce à l'activité et à la bonne « volonté persévérantes du roi Charles-Albert, le Pié- « mont jouit enfin d'un *code civil*, précieux surtout « par l'uniformité et la régularité de ses disposi- « tions. »

APERÇU ÉCONOMIQUE

DE LA MONARCHIE SARDE.

Par les faits historiques que je viens de dérouler en résumant les principaux règnes des princes de la maison de Savoie, on peut juger de l'esprit qui anime les populations des différentes provinces dont se compose la monarchie sarde. Croyance sincère et profonde à la religion catholique que professent presque tous les habitants du royaume, dévouement absolu au souverain, amour éclairé du pays, habitudes d'ordre et de travail, probité scrupuleuse, mœurs pures : en quelques mots voilà les traits généraux par lesquels se distinguent les différentes classes de la nation. Ces classes sont au nombre de quatre : le clergé, dont la généreuse influence répond si bien aux préceptes de l'Évangile; la noblesse, qui a su faire bénir par le peuple les priviléges

dont elle jouit et les richesses qu'elle possède; la bourgeoisie, qui réside dans les villes et les bourgs; enfin les paysans : ces trois dernières classes acquittent les impôts qui sont, du reste, beaucoup moins élevés qu'en France.

La monarchie est héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Le pouvoir du roi est à peu près illimité dans toutes les provinces continentales; l'île de Sardaigne est régie par une constitution particulière; et pour le duché de Gênes l'impôt est consenti par les délégués du pays. Les finances sont réglées d'une manière vraiment remarquable, beaucoup de grands royaumes devraient à cet égard imiter les États sardes et surtout celui des Deux-Siciles. On évalue le revenu public annuel à 84 millions de francs, et la dette au capital d'environ 140 millions de francs. Sous ce double rapport, ce pays mérite encore une mention spéciale. En raison même de sa situation topographique et par suite du caractère belliqueux des souverains et des habitants, la monarchie sarde a toujours été une pépinière d'excellents soldats et de grands capitaines.

La France lui doit les Balbe de Berton, si célèbres sous le nom de Crillon, les de Broglie, et ce Masséna que les armées de la république et de l'empire appelaient *l'enfant chéri de la victoire.*

On conçoit, en effet, que cette âpre nature des Alpes, contre laquelle luttent les populations de la Savoie, soit une admirable école pour fortifier le cœur et endurcir les bras, pour tremper l'homme au moral et au physique. D'un autre côté, les riches plaines du Piémont, tant de fois théâtre de la guerre, ont appris à leurs ha-

bitants à se faire respecter par la force des armes. Les Sardes ont la même énergie que les Corses leurs voisins ; leurs miliciens, appelés *torrari* du nom des tours qui protégent le littoral de l'île, ont souvent repoussé les attaques des Barbaresques. En 1812, l'alcaïde Sébastien Milis, secondé par son fils et un canonnier, défendit contre une horde de Turcs la tour de Saint-Jean-de-Salarà sur la côte de l'est. Le fils de cet homme intrépide périt sous les yeux paternels, le canonnier reçut une blessure grave, Milis lui-même fut atteint par une balle, et il continua de résister pendant plusieurs heures jusqu'à ce que les habitants des bourgs voisins accourussent à son secours. Enfin Gênes a longtemps partagé avec Venise l'empire des mers; le grand nom de Doria a laissé d'impérissables souvenirs.

C'est là ce qui donne une physionomie spéciale à l'armée du roi Charles-Albert. Cette armée est fixée sur le pied de guerre au chiffre de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante et seize hommes; en temps de paix, elle n'en compte que quarante-six mille huit cent cinquante-sept. Il existe encore des cadres de bataillons provinciaux, formant une milice de réserve qui peut fournir un effectif de quarante mille hommes. Dans les provinces continentales, c'est la conscription qui recrute cette armée, admirable de tenue, d'organisation, de discipline, et dont les divers corps de musique l'emportent sur ceux des grandes armées de l'Europe.

Outre ces forces vives de la monarchie Sarde, ses forces mortes méritent d'être citées. J'ai déjà dit ce qu'était la Sardaigne comme poste militaire; sur le continent le roi Charles-Albert a dix forteresses dont Alexandrie est la plus redoutable.

La marine royale se compose de douze bâtiments de haut bord, et d'un nombre plus considérable de bâtiments légers, de bateaux à vapeur, de navires de petite dimension. Le pavillon sarde a bravé plus d'une fois l'empereur de Maroc, le bey de Tunis; en 1836, en 1844, on l'a vu flotter menaçant sur les côtes de l'Afrique; et s'il n'aspire point à faire des conquêtes, il sait protéger ou venger les intérêts du commerce de Gênes et des autres ports du royaume.

Les ordres de chevalerie des États sardes sont l'ordre suprême de l'*Annonciade*, créé en 1355 par le comte Amédée VI; l'ordre militaire de Saint-Maurice et Saint-Lazare, qui remonte à 1434; l'ordre royal et militaire de Savoie, établi le 14 août 1815 par Victor-Emmanuel; l'ordre royal civil que le souverain actuel a créé dans l'année de son avénement au trône, le 11 décembre 1831; enfin la médaille d'honneur portant l'effigie de saint Maurice, qui a été instituée par Sa Majesté Charles-Albert, le 17 juillet 1839, pour être décernée aux militaires qui comptent plus de cinquante ans de service.

Comme pour l'armée, pour la marine, pour la législation, le roi actuel a montré son infatigable sollicitude à l'égard des chemins de fer, des progrès de l'agriculture et de l'amélioration du sort des habitants de l'île de Sardaigne. En 1843 a été instituée une association agricole pour toutes les provinces du royaume, ayant son siége central à Turin. Les évêques, les curés, les gentilshommes, les grands propriétaires de chaque canton se sont empressés de prendre part aux travaux des comités agricoles, dont l'action bienfaisaute se traduit de jour en jour en conquêtes sur la nature.

Je me fais un devoir de citer ici un article d'un journal de Bruxelles, *la Sentinelle des Campagnes*, numéro du 29 janvier 1843, rendant compte de la fondation de cette association agricole :

« C'est surtout dans les États du roi de Sardaigne que l'agriculture reçoit de féconds encouragements. Déjà une société fondée à Bielle avait créé des écoles industrielles, et qui ont produit les plus heureux résultats. Aujourd'hui une nouvelle association, établie sur les plus larges bases, se forme à Turin. Il s'agit de réunir en un seul faisceau tous les efforts, tous les progrès déjà accomplis, soit par l'agriculture nationale, soit par l'agriculture étrangère, car l'une et l'autre sont appelées à se prêter un mutuel concours.

« On voit qu'un esprit très-large a présidé à cette conception. Le roi Charles-Albert est un de ces hommes supérieurs qui ont le goût et l'intelligence des améliorations positives, un de ces princes éclairés qui s'intéressent toujours avec empressement à tout ce qui peut accroître le bien-être matériel et l'éducation morale de leurs peuples. Propriétaire et agronome lui-même, il devait mieux que personne apprécier l'utilité de la nouvelle institution. Aussi n'a-t-il pas manqué de lui accorder toute sa faveur. C'est sous les auspices de son ministre, M. le comte Gallina, que cette grande institution est appelée à se développer, non-seulement en Piémont, mais encore au dehors, partout où les amis du progrès agricole voudront s'associer à la pensée qui inspira le fondateur.

« Cette société aura son siége à Turin. Un grand congrès agricole sera tenu chaque année dans différents

districts, de manière à parcourir successivement tout le cercle des États. Avec le concours du gouvernement, l'association s'occupera de l'enseignement agricole, de la fondation de fermes-modèles, enfin de tout ce qui peut aider au développement et à l'amélioration de l'agriculture et des industries qui en relèvent. Des récompenses en primes, en bestiaux, en instruments, en livres seront décernées chaque année aux cultivateurs les plus habiles et les plus honnêtes, y compris les simples garçons de ferme.

« Un journal hebdomadaire, fondé *ad hoc*, servira de lien de communication permanente entre les membres de l'association. Les dépenses seront couvertes par des souscriptions volontaires (24 francs par an et un droit d'inscription de 6 francs une fois payé). Le premier souscripteur est le roi; puis viennent les membres de la famille royale, des évêques, des ecclésiastiques de tout rang; des ministres, des représentants de la haute noblesse, etc., etc. »

J'ai reproduit cet article avec d'autant plus de satisfaction que la distance qui sépare Bruxelles de Turin met le journaliste à l'abri de tout reproche de flatterie; il n'a été que l'écho de la vérité.

Je trouve dans le même journal, *la Sentinelle des Campagnes* du 15 décembre 1844, un autre article sur les effets produits par l'association agricole de Turin.

« Le compte rendu du comice de Canale (petite ville située à l'ouest d'Asti) peut nous donner une idée des solennités agricoles italiennes. D'abord ce sont les autorités de la ville se portant au-devant de l'évêque d'Albe

et de plusieurs grands personnages de la hiérarchie administrative. L'église de Saint-Jean a été choisie pour le lieu des séances du congrès. Le premier jour, organisation, discours d'ouverture; vers le soir, course à pied, grande représentation théâtrale; le lendemain, travaux des comités, puis distribution du prix de moralité et de travail, discours de congratulation de l'intendant de la province et du syndic de Canale. On se sépare aux cris mille fois répétés de *vive le roi!* Le soir, feu d'artifice, illumination. La troisième journée prend un caractère tout religieux; après des remerciments votés à l'évêque d'Albe, on va prendre solennellement au presbytère M. le curé Mariondo; messe en musique, *Te Deum*, allocution du curé aux habitants de la campagne. On voit là l'union des trois puissances monarchique, religieuse, aristocratique, pour protéger le paysan, et amener un progrès dû à l'élan imprimé par les hommes dévoués qui sont à la tête de l'association agricole de Turin. »

Heureux le pays qui peut fournir le sujet d'un pareil tableau, où la royauté, le clergé, la noblesse réunissent leur influence révérée pour alléger le poids de l'existence laborieuse du cultivateur, pour le relever à ses propres yeux, pour lui tendre une main secourable, et rendre plus fertile à l'aide des découvertes de la science le sillon qu'il arrose de ses sueurs!

A l'égard de la Sardaigne, encore inconnue il y a quelques années, voici de quelle manière s'exprimait, sur cette intéressante contrée, le roi Charles-Albert allant la visiter au mois de mai 1843 :

« Je vais en Sardaigne pour reconnaitre les besoins

« des habitants, et pour y faire droit ; pour y encou-
« rager les améliorations de tous genres qui sont en
« cours d'exécution depuis peu d'années, et surtout
« pour doter enfin l'île de Sardaigne des mêmes lois
« civiles, administratives, militaires, qui régissent les
« États de terre ferme. »

Déjà, par la volonté et la prévoyance de Charles-Albert, la Sardaigne se trouvait mise en contact régulier, en relations suivies avec l'Europe. Un service royal de bateaux à vapeur avait été organisé entre Gênes et les deux extrémités de l'île. Le premier paquebot, en se dirigeant sur Cagliari, y apportait de nouveaux germes de civilisation qui, sur cette terre inépuisable, produiront d'abondantes moissons.

Je n'en finirais pas si je voulais dénombrer une à une toutes les ressources que renferment les États sardes. Il me faudrait un volume entier pour caractériser le rôle toujours plus important que Gênes est appelée à jouer au milieu du développement extraordinaire qu'acquiert le commerce du bassin méditerranéen. La Grèce régularisant chaque jour son existence de nation, l'Égypte sous la puissante impulsion de Méhémet-Ali et de son digne fils, l'isthme de Suez réunissant deux mers pour rapprocher l'Hindoustan du midi de l'Europe, l'Afrique conquise à la civilisation par le génie aventureux de la France, le vieil empire turc sortant de son long sommeil, le bey de Tunis venant après Ibrahim-Pacha s'initier dans Paris à ce grand mouvement qui emporte le monde vers des destinées meilleures, quel avenir pour Gênes et son port franc, pour son arsenal avec ses immenses chantiers de construction, pour les riches produits des belles

campagnes qui l'environnent, et pour les importantes industries qui fleurissent dans son enceinte! Parmi ces industries, figurent le blanc de céruse, les filatures de soie, les fabriques de soieries et de velours, les draps communs et les ratines, les chocolats, les pâtes dites de Gênes, les verreries, les instruments d'optique et de chirurgie; on y travaille encore avec beaucoup d'habileté le marbre, l'albâtre, le corail et l'orfévrerie, notamment des parures en argent d'une délicatesse extrême et qui ressemblent à de la dentelle.

Après le port de Gênes viennent Nice, Savone, Spezzia, Port-Maurice, Oneille, Villefranche, San-Remo, et en Sardaigne Cagliari, Oristano, Alghero. La navigation est très-active; elle occupe plus de quatre mille navires qui sont généralement employés par le commerce étranger.

Il y a en Piémont une manufacture de glaces, une grande poudrerie et une fabrique de porcelaine; mais la soie en est la principale industrie. Nice est renommée par ses essences et ses parfums; dans plusieurs provinces on fabrique de l'eau-de-vie, du vitriol, de la faïence, du savon, du papier, du parchemin, des soieries, des velours, des bas de soie, etc. Tous les trois ans a lieu une exposition des produits de l'industrie du royaume, sous les auspices de la chambre d'agriculture et de commerce de Turin.

La variété des produits du sol et les nombreuses branches d'industrie dont je n'ai indiqué que les plus connues à l'étranger font de la monarchie sarde un des États les plus favorisés de l'Europe. Cependant sur plusieurs points, principalement dans la Savoie, une

partie de la population émigre annuellement, non pour s'expatrier, mais pour aller en France, en Italie, en Suisse, amasser un petit pécule, et revenir ensuite au pays. La probité bien connue de ces émigrants, la pureté de leurs mœurs, les principes religieux qui les animent et leur amour du travail les recommandent dans toutes les contrées qu'ils visitent, en leur garantissant partout les plus vives sympathies. Le cœur du plus obscur de ces travailleurs nomades est le siége des plus hautes vertus : piété filiale et patriotisme s'y rencontrent toujours réunis.

Toutefois, il me semble que ces migrations annuelles, qui jusqu'à présent n'ont pas altéré la loyauté propre aux habitants de la Savoie et du Piémont, peuvent à la longue présenter des inconvénients. Les chemins de fer qui sont en voie d'exécution, grâce à l'initiative prise par le roi, doivent nécessairement multiplier les ressources de chaque province par une plus grande facilité de communication; enfin l'agriculture, l'industrie, le commerce, malgré leur développement régulier, sont encore susceptibles d'une plus large extension. Quand nous voyons l'Angleterre avec un sol ingrat, un sous-sol qu'il a fallu modifier, une température rigoureuse, parvenue à la suprématie qu'elle a acquise sous le rapport agricole, industriel, commercial, que n'a-t-on pas droit d'espérer des États sardes, où prospérent les plus riches cultures des contrées méridionales, le mûrier, l'olivier, l'oranger; où, à côté de plaines et de vallées infatigables en moissons, vous n'avez qu'à fouiller les entrailles de la terre pour en extraire la houille, le fer, le plomb, le marbre, etc.?

Sans contredit tant de ressources, admirablement se-

condées par de nombreux ports de mer, sont bien faites pour appeler dans les États sardes le concours des capitaux étrangers. Précisément, ils y rencontreront un gouvernement aussi doux qu'éclairé, une loyauté inaltérable, la plus touchante facilité de rapports, et en donnant les plus beaux résultats à ceux qui les apporteront, ces capitaux répandront partout une prospérité nouvelle.

A ce but tendent tous mes vœux. C'est dans l'espoir de l'atteindre que j'ai écrit ces pages sous la dictée des faits, afin de constater tout ce qu'offre ce royaume vraiment remarquable, et d'indiquer l'avenir indéfini qui lui est réservé.

Par la nature même des recherches auxquelles je me suis livré, plusieurs questions du plus haut intérêt m'étaient en quelque sorte interdites. Ainsi, je n'ai point parlé des universités, des académies, des musées, des théâtres. Et pourtant que de choses à dire sur le pays qui a produit Lagrange, Alfieri, les deux de Maistre, Silvio Pellico, Gioberti, Petitti, Robert et Maxime d'Azeglio, etc.! Quel magnifique hommage à rendre au roi Charles-Albert pour la création de ce musée de peinture dont il a doté Turin en se dépouillant, en faveur de son peuple, des précieux tableaux amassés depuis des siècles dans les palais de ses prédécesseurs! Écoles italienne, espagnole, hollandaise, flamande, allemande, française, se trouvent là représentées par des chefs-d'œuvre signés des noms de Raphaël, de Jules Romain, de Titien, de Guide, de Murillo, de Ribeira, de Gérard Dow, de Wouvermans, de Rembrandt, de Miéris, de Téniers, de Paul Potter, de Poussin, de Claude Lorrain. Là se trouvent les délicieux ouvrages sur émail de Constantin.

Tous les amants des arts ont pu, sans faire le voyage de Turin, apprécier cette galerie, grâce à l'ouvrage monumental que M. Robert d'Azeglio a commencé en 1836, avec texte et illustrations. Cette belle publication, divisée en 80 livraisons, contenant chacune quatre gravures accompagnées d'un texte explicatif, doit reproduire 320 chefs-d'œuvre.

Le roi Charles-Albert a secondé les nobles efforts de M. Robert d'Azeglio. Par lettres patentes du 11 mai et du 2 novembre 1844, Sa Majesté décida que la chalcographie de l'Académie royale Albertine continuerait la publication de cet ouvrage ; c'est-à-dire que l'ouvrage s'est trouvé, par la munificence royale, à l'abri de toutes chances de perte.

Le texte de M. Robert d'Azeglio est digne de cette splendide publication ; il juge les peintres en poëte, en philosophe, en historien ; et de plus, il a retrouvé au seizième siècle l'existence d'une école verceillaise qui a pour chef Gaudenzio Ferrari.

J'aurais encore à mentionner *l'édifice hydraulique* de Turin, où dans les mois de mai et de juin est professé un excellent cours d'hydraulique, accompagné d'expériences faites sur de grandes masses d'eau.

Le *Musée égyptien*, créé par le roi Charles-Félix, est aussi un monument unique en Europe avec ses 8,000 pièces, parmi lesquelles on admire le chef-d'œuvre de l'art égyptien, la statue du grand Sésostris.

Ces trésors ne doivent pas être oubliés dans un

aperçu économique. N'attirent-ils pas chaque jour à Turin de nombreux voyageurs pour les contempler?

De cet ensemble harmonieux que présentent de bons souverains et un gouvernement exemplaire, résulte l'excellente organisation de la monarchie sarde; et ce qui vaut mieux encore que la vigilance de l'administration, que l'esprit d'équité des tribunaux, ce sentiment moral qui caractérise à un degré si éminent toutes les classes de la nation, en se traduisant chez les membres du clergé par une charité évangélique, chez la noblesse par un patronage affectueux, chez la bourgeoisie des villes et les habitants des campagnes par une probité inaltérable, et par une reconnaissance sincère envers les rangs supérieurs de la société.

Aussi tous les engagements, tous les contrats, écrits ou non, se ressentent sur cette terre patriarcale de ce sentiment moral qui porte en soi la première, la plus sainte des garanties, et lie les hommes entre eux bien plus fortement que toutes les prescriptions du législateur. Là les transactions commerciales reposent sur la franchise et la confiance; là les détours tortueux de la chicane et de l'intrigue, cette lèpre d'un pays que je ne désignerai pas, sont entièrement inconnus; on n'a pas même besoin de les flétrir. Il est vrai que le roi, son auguste famille, ses dignes ministres sont les premiers à offrir l'exemple de ces hautes vertus, de ce respect des engagements contractés, de ce maintien de la parole donnée, en un mot de cet antique honneur, dont un souverain, éprouvé par l'infortune, disait :

« Si la loyauté et la bonne foi étaient exilées de la « terre, elles devraient se réfugier au cœur des rois, « comme dans leur dernier asile. »

UN DERNIER MOT AU LECTEUR.

On me demandera peut-être en vertu de quel titre je m'immisce ainsi dans les destinées d'un État auquel je n'appartiens point par mon berceau ; l'introduction placée en tête de cette brochure me dispenserait de répondre à cette question, et d'entrer dans des détails personnels, si je ne tenais à justifier tout ce que j'avance.

Malgré la répugnance qu'un homme d'honneur éprouve toujours à se mettre en scène, à faire, pour ainsi dire, du monologue en face du public, je me dois à moi-même d'aborder une série d'observations tout individuelles, mais sans y mettre ni passion ni violence, comme s'il s'agissait de retracer des souvenirs qui me seraient entièrement étrangers.

4.

C'est dans ce sens que j'ai rédigé et publié en 1845 un volumineux mémoire sur le mandat qui m'avait été conféré par un décret de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles, décret contre-signé par les ministres de ce souverain, pour contracter un emprunt de 1,500,000 ducats (environ 7,000,000 de francs) destiné à payer les dettes de Son Altesse Royale le prince de Salerne.

Des pièces justificatives sont jointes à ce mémoire qui m'a valu la haute sanction de jurisconsultes célèbres, dont l'Europe révère l'opinion et le caractère; mais je n'ai point à présenter aujourd'hui un pendant ni un résumé de ce travail; il me suffira d'un coup d'œil rapide sur le passé, pour expliquer ma situation dans le présent, mes vues dans l'avenir.

Je puis le proclamer; dans un âge ordinairement livré à des études préparatoires ou à des plaisirs plus ou moins frivoles, j'étais déjà père de famille et chef d'une importante maison de banque à Naples, dans cette magnifique cité à laquelle il ne manque qu'un gouvernement probe et intelligent, qui sache utiliser toutes les ressources que renferme le royaume des Deux-Siciles. Le jour où Naples possédera ce gouvernement éclairé qui doit replacer ma patrie à son véritable rang, ce jour-là cette glorieuse capitale et les provinces de terre ferme, ainsi que la Sicile, verront fructifier tous les germes de prospérité qui dorment enfouis dans leur sein. Ce jour-là les hommes de génie qui se succèdent sans interruption sur cette terre vigoureuse pour y continuer les glorieuses traditions de Pythagore, ne seront plus persécutés, emprisonnés, immolés, ou réduits à fuir cette patrie aimée pour aller conquérir les hommages et l'admiration des nations

étrangéres, heureuses de leur donner une hospitalité dont ils s'acquittent en répandant autour d'eux les bienfaits de la science, les merveilles des arts et de l'industrie.

Hélas! dans cette époque d'espérance et d'illusions que l'on a si bien appelée le printemps de la vie, j'étais loin de croire qu'une loi fatale pèse depuis des siécles, et surtout depuis quelques années, sur mon pays pour y enrayer le char de la civilisation, pour paralyser les forces de cette admirable nature, pour fausser les généreux instincts de ses habitants, ou pour décapiter la nation dans ses sommités.

Malgré les véridiques témoignages de l'histoire, je m'obstinais dans la croyance d'un meilleur avenir; je me disais : Il est impossible que les leçons de l'expérience soient perdues pour nous seuls, et que le royaume des Deux-Siciles n'accomplisse pas les splendides destinées auxquelles Dieu lui-même l'a convié en lui donnant un beau ciel, un climat ami, une terre inépuisable, et une population dont l'intelligence vive et prompte, subtile et profonde, rayonne dans tous les sens.

Je me dévouai donc à cette glorieuse patrie sans réserve, sans arrière-pensée; en vain les offres les plus brillantes m'appelaient à Paris, à Londres; rien ne pouvait balancer Naples dans mon cœur. Maintenant même que je suis éloigné de mes enfants, que je lutte depuis tant d'années contre les trames de la plus odieuse intrigue, que j'ai vu s'écrouler l'édifice de ma fortune, en conservant le droit de m'écrier comme le royal vaincu de Pavie : *Tout est perdu fors l'honneur!* maintenant que je n'ai plus d'espoir que dans ces paroles :

Si le roi le savait (1)! eh bien! mes sentiments pour Naples et pour mes concitoyens n'ont pas changé, ne changeront jamais.

Tant qu'il me restera un souffle de vie, je tracerai une ligne de démarcation entre le roi Ferdinand II, dont la bonté, la loyauté, les généreuses intentions sont bien connues, et les conseillers indignes d'une auguste confiance, qui par leurs actes compromettent leur souverain et leur pays.

Avant d'aborder la question des légitimes réclamations que j'exerce contre le gouvernement des Deux-Siciles en vertu du mandat relatif à l'emprunt que j'ai négocié pour payer les dettes de Son Altesse Royale le prince de Salerne, avant d'en venir à cette phase si douloureuse de ma carrière, je rappellerai quelques faits qui démontrent à l'évidence la manière dont certains ministres napolitains comprennent le crédit public.

Lorsque l'on s'occupait à Naples de la fondation de la banque du *Tavoliere* de Pouille au moyen de capitaux hollando-belges, le ministre qui dirigeait alors le département des finances, feu M. le marquis d'Andrea, me consulta sur cette institution. Le plan en avait été rédigé par un avocat napolitain, homme d'un grand mérite et d'une haute influence qui, après avoir dû quitter le royaume à la suite des événements de 1820, pour ses opinions politiques, était rentré en grâce auprès du gouvernement; il sollicitait avec chaleur l'éta-

(1) Mon respect pour Sa Majesté le roi m'autorise à penser qu'on lui laisse tout ignorer.

blissement de cette banque dont le royaume entier devait, selon lui, retirer d'immenses avantages.

Ce plan, quoique fondé sur des bases rationnelles, mais qui, avec une meilleure organisation, aurait atteint le but proposé, me parut en l'état inadmissible à cause de l'incapacité de la direction et de l'exagération des bénéfices présumés sur lesquels on faisait reposer le payement d'intérêts annuels en disproportion avec le chiffre du capital. Je fus également frappé de l'énormité des frais et de l'impossibilité de créer un fonds d'amortissement.

Dans cette conviction, j'engageai le ministre à n'autoriser cette banque qu'avec de grandes modifications, portant à la fois sur le service régulier des intérêts, sur les bases meilleures de l'amortissement, enfin sur le changement de la direction et du personnel dont je connaissais toute la nullité.

A mon opinion motivée, j'ajoutai quelques réflexions sur des éventualités qui pourraient nuire à la considération du gouvernement et de la nation, bien que l'entreprise fût en dehors de la garantie positive du gouvernement, et que la nation ne pût encourir à cet égard aucune responsabilité. Ce que je redoutais pour mon pays, c'était de voir des capitaux étrangers apportés à Naples et pouvant y être compromis.

Cette opinion motivée se trouve dans les archives du ministère des finances.

M. le marquis d'Andrea fut alarmé à la lecture du travail qu'il m'avait demandé; et par faiblesse de carac

tère, il fit connaître la cause de ses inquiétudes aux nombreux solliciteurs qui s'intéressaient à la fondation de cet établissement. Précisément, il y avait beaucoup d'employés du ministère dont on avait gagné l'appui en leur promettant de larges récompenses. Mon opinion consciencieuse, que l'on ne pouvait combattre par des faits, me suscita d'ardentes inimitiés parmi tous ces loups-cerviers auxquels j'arrachais une proie qu'ils s'apprêtaient à dévorer.

Je me vis dès lors en butte à des tracasseries, à des persécutions, à une guerre souterraine; les intrigants que je condamnais à l'inaction redoublèrent d'efforts pour faire croire au ministre que je n'avais pas su apprécier les avantages d'une institution aussi brillante.

Le mensonge l'emporta sur la vérité; mes adversaires s'enorgueillirent de leur déplorable triomphe; dans mon indignation, j'écrivis deux lettres, l'une au ministre des finances, l'autre à la direction de la banque du Tavoliere, pour les féliciter ironiquement sur leur succès, et pour leur prophétiser qu'en moins de deux ans la banque aurait fait faillite après avoir dévoré les fonds versés par les trop confiants capitalistes hollando-belges. De cette catastrophe devaient résulter en Europe un véritable discrédit pour le royaume des Deux-Siciles, et un tort pour le gouvernement du roi, moralement compromis par l'autorisation donnée à cette institution, espèce de gouffre où venaient s'engloutir les capitaux étrangers.

Ces lettres m'attirèrent l'inimitié du ministre et les haines de toute la tourbe d'intrigants qui exploitaient la banque du Tavoliere de Pouille.

Un commencement de prospérité sembla d'abord démentir mes sombres prévisions; mes adversaires s'applaudissaient; mais leur joie fut de courte durée; l'événement ne réalisa que trop tôt mes pronostics. Alors plusieurs ministres, et notamment celui des finances, se rappelérent ce que j'avais si clairement annoncé, et revenant à moi, ils me supplièrent de trouver des moyens de salut.

Mais comment remédier à la catastrophe, en ne connaissant ni les affaires de cette banque, ni le maniement de ses capitaux, ni les détails relatifs à ses opérations? Il me répugnait d'ailleurs de me mêler activement à cette entreprise dans laquelle avaient trempé les personnages les plus influents de Naples; j'allais m'attirer gratuitement de nouveaux ennemis.

Cependant à la suite de sollicitations pressantes que m'adressa en Hollande une personne qui doit me savoir gré de ce que je ne me venge pas de son ingratitude en la nommant, j'examinai la situation de cette banque, et j'indiquai au gouvernement le moyen le plus honorable de remédier au mal en suivant un plan qui rentrait dans le cercle de mes premières idées.

Il s'agissait de changer l'organisation de l'institution contre une administration gouvernementale, en mettant le reliquat des fonds de cette banque, qui était de 700,000 ducats environ, avec 100,000 ducats par an pour sept ans consécutifs, les mêmes que le gouvernement débourse chaque année pour les subventions du *Tavoliere* de Pouille, en mettant, dis-je, ces deux sommes comme fonds capital dans la caisse de la nouvelle administration; on aurait continué de cette manière le ser-

vice annuel, et grâce à cette combinaison, on obtenait des résultats infaillibles que j'indiquais de la manière suivante dans mon plan de rénovation de l'institution :

1° Le gouvernement des Deux-Siciles, en prenant la direction de cette banque, garantissait les intérêts annuels servis aux capitalistes, lesquels consentaient à en diminuer le taux; l'amortissement du capital entier déboursé se trouvait également assuré; et par suite de ce fait, loin d'éprouver le moindre échec, le crédit public du royaume gagnait en force et en considération.

2° Les Hollando-Belges ne perdaient rien.

3° Le gouvernement napolitain et les capitalistes hollando-belges, après que cette banque aurait accompli une période d'existence de trente années, pouvaient la dissoudre, et se partager, outre le capital remboursé de chaque côté et les intérêts servis chaque année, environ un million de ducats (4,400,000 francs), selon les tableaux que je présentai à l'appui de mon plan de réorganisation.

Mais peut-on faire comprendre des convenances d'honneur et de grandes opérations de finance à un gouvernement tombé aux mains d'êtres incapables qui préfèrent la honte à la dignité, et qui font le mal pour le plaisir de le faire, dès qu'ils peuvent s'opposer à un projet utile, honorable, national, qu'ils ne sauraient concevoir? Ainsi la mauvaise foi et l'ignorance semblent se liguer pour opérer la ruine d'un des plus beaux pays de la terre.

Un autre fait viendra corroborer mes assertions.

Le ministre des finances, marquis d'Andrea, m'ayant témoigné le désir de voir remonter le cours des rentes napolitaines, je lui proposai, comme moyen de relever le crédit national, la conversion des rentes combinée à l'avantage de l'État par une opération qui offrirait au gouvernement une prime très-forte; et le capital de cette prime, affecté à des améliorations importantes, aurait, à l'aide de l'intérêt composé, produit le rachat de la dette.

La cour des comptes fut chargée d'examiner l'économie de cette opération; elle finit par la comprendre, et ne pouvant pas se refuser à l'évidence, elle l'approuva, mais à la condition d'en remettre l'exécution à d'autres personnes qu'à la compagnie pour laquelle je l'avais proposée.

Ce rapport, monument de honte pour la commission qui l'a formulé, existe dans les archives de la cour des comptes, dont il est vrai que les Fortunato et les Ferri se trouvaient alors les coryphées.

Jusqu'à présent j'ai montré la jalousie et l'intrigue acharnées contre moi; la négociation de l'emprunt destiné à payer les dettes du prince de Salerne me fournira de plus sombres couleurs.

Mais qu'un dernier trait achève de caractériser la morale suivie à Naples depuis 1830!

On appela à un ministère un prince qui, sous le rapport du talent, ne convenait nullement à ces hautes fonctions, et qui, indépendamment d'une nullité complète, se trouvait dans une véritable déconfiture; il était cri-

blé de dettes, tous ses biens étaient hypothéqués et gérés par un conseil de liquidation, chargé de vendre ces propriétés; en attendant cette vente, les créanciers se partageaient chaque année les revenus.

Ces faits de notoriété publique n'empêchèrent pas l'avénement de ce prince au ministère; mais dès qu'il fut investi du pouvoir, ses créanciers se virent forcés de renoncer à leurs poursuites judiciaires, et de se désister des droits que consacraient le texte et l'esprit de la loi.

Le nouveau ministre se débarrassa de tous ses créanciers à l'aide de la police, les menaçant d'une arrestation s'ils osaient encore poursuivre leur puissant débiteur. Quelques créanciers même furent tellement intimidés qu'ils abandonnèrent leurs titres aux mains des agents de la police, lesquels, dans ces actes arbitraires, agissaient par pure déférence, et contre la volonté expresse du roi, qui ferait éclatante justice de pareils faits, si la vérité parvenait jusqu'au pied de son trône.

Je vais à présent retracer l'époque la plus douloureuse de ma vie.

Au mois d'octobre 1838, la situation financière de Son Altesse Royale le prince de Salerne, oncle du roi de Naples, se trouva tellement désespérée qu'une ruine complète devenait imminente.

En matière de finances, je ressemblais à ces médecins que l'on appelle au lit de mort des agonisants pour leur demander un remède héroïque; je fus consulté au moment où je m'occupais à réorganiser sur de nouvelles

bases l'ancienne maison de banque N. de Pompeo et Cie, que j'avais liquidée de la manière la plus honorable, au milieu des témoignages de satisfaction et d'estime des principaux banquiers de l'Europe.

Je me rendis de suite auprès de Son Altesse Royale, et je lui indiquai séance tenante un moyen convenable de payer tous ses créanciers, sans compromettre l'État, dont il était déjà débiteur, tout en lui conservant sa fortune.

Cette assurance surprit et charma le prince; mais il pouvait à peine croire à une pareille réussite, et, pour la mieux garantir, je dus étudier à fond sa situation financière. Je renonçai donc à mes affaires personnelles, pour me mettre entièrement à la disposition du prince. Il me demanda un plan écrit pour le soumettre au roi et au ministre de la police, M. le marquis del Carretto, dont le mérite et le caractère étaient à la hauteur de la position qu'il occupait.

L'étrange accueil fait jusque-là à mes meilleurs plans d'opérations financières me rendit circonspect; je commençai par refuser; enfin, vaincu par les instances de Son Excellence le ministre de la police et de Son Altesse Royale le prince de Salerne, sachant d'ailleurs que je répondais à un désir de Sa Majesté, je rédigeai mon plan qui consistait :

1° A faire rendre par Sa Majesté le roi des Deux-Siciles un nouveau décret suspendant la disposition du 7 avril 1829 qui interdit aux princes de la famille royale de consentir des obligations ou de faire toute autre espèce d'engagements pécuniaires;

2° A négocier auprès de maisons de banque étrangères un emprunt selon la forme et sous les garanties reçues pour une dette publique de l'État, sans que le cas spécial rentrât dans cette catégorie, et dont les fonds serviraient à liquider le prince;

3° Enfin à faire garantir en Angleterre le capital de cet emprunt par des compagnies d'assurance sur la vie du prince de Salerne à une prime raisonnable.

Cet emprunt, sans grever l'État, sans engager les finances du royaume, procurait, outre la liquidation du prince, des bénéfices *directs*, *indirects, publics* et *privés*.

Directs, en ce que le Trésor royal recouvrait immédiatement sa créance hypothéquée sur les revenus du prince de Salerne, créance pour laquelle Son Altesse Royale subissait une retenue mensuelle de dix mille ducats.

Indirects, parce qu'au lieu d'un remboursement partiel opéré de mois en mois, et subordonné à l'existence du prince, le Trésor rentrait sur-le-champ dans ses avances, et regagnait un capital qui pouvait être perdu, ainsi que l'intérêt annuel formant par son accumulation un autre capital.

Publics, par un redoublement d'activité imprimé aux transactions commerciales au moyen de l'introduction sur la place de Naples, de ces nouvelles valeurs devenues négociables, c'est-à-dire les obligations du prince garanties contre toute éventualité de perte, pour le capital par les compagnies anglaises d'assurance, pour les intérêts par le gouvernement.

Privés, parce que Son Altesse Royale aurait noblement payé tous ses créanciers, retiré les objets précieux engagés : bijoux, argenterie, vaisselle, tableaux, etc.; en même temps se trouvait reconstituée la dot de Leurs Altesses Royales les augustes princesses de Salerne, dot tombée à la charge de l'État, et dont le prince aurait touché les rentes.

Le plan de cet emprunt fut accueilli et approuvé par Sa Majesté, dont l'intelligence vive et prompte en saisit de suite l'économie, par le prince de Salerne, et par le ministre marquis del Carretto; mais je devais encore retrouver sur mon chemin ces odieuses intrigues qui tant de fois avaient entravé mes projets de réforme et d'amélioration (1).

(1) Tel avait été le sort du plan que je présentai à M. le marquis de Sant-Angelo, ministre de l'intérieur, pour la formation des lazarets, lorsqu'il s'agissait de faire du port de Naples un port franc.

Avec le concours de onze millions de francs, venant de l'étranger, dont le remboursement était combiné par amortissement sur une partie des bénéfices de ces revenus annuels, j'offrais les moyens de créer différents établissements magnifiques, dont Naples aurait été doté, et par l'abaissement considérable de tous les droits de douane, ce qui aurait augmenté le revenu du Trésor, je supprimais de suite la contrebande, à la fois funeste à l'État qu'elle frustre de ses ressources, à la morale qu'elle pervertit, à la santé publique qu'elle expose par les germes de maladies pestilentielles si faciles à introduire dans un pays que la mer borde de toutes parts. Déjà la peste à Noja, dans la Pouille, avait offert ce triste exemple.

Le ministre de l'intérieur fut enchanté de ce plan, qui n'eut pas de suite, à cause des motifs déjà expliqués; mais il fut exécuté dans un sens différent par une autre société, appelée à jouir du fruit de mon travail. Sous le rapport des immenses avantages que présente l'abaissement des droits de douane, on sait maintenant

Ce nouvel effort d'imagination, qui rappelait tous mes antécédents, préservait d'une catastrophe un prince de la famille royale, dont les embarras financiers ne venaient que d'un excès de bonté et de générosité, joint à la mauvaise administration de quelques hommes qui entouraient Son Altesse Royale et abusaient de sa confiance.

Un capital considérable pour le trésor se trouvait sauvé; la fortune et la considération du prince cessaient d'être compromises; et le roi, appréciant toute l'étendue d'un pareil résultat, m'accordait son auguste patronage; dans la maison de banque que je devais reconstituer, à mon retour à Naples, sous la raison sociale N. de Pompeo et compagnie, Son Altesse Royale s'était engagée à verser, de concert avec Sa Majesté, la somme d'environ un million de francs (1); sous l'influence de cette royale commandite, le plus bel avenir m'était promis. Mais le mandat honorable qui m'était confié, la magnifique perspective ouverte devant moi, la solution d'embarras jusque-là inextricables, tous ces motifs excitèrent contre moi la jalousie de quelques grandes maisons qui ne pouvaient me pardonner le succès d'une entreprise qu'elles n'avaient pas voulu ou pas osé tenter. Cette jalousie, le commandeur Fortunato devait l'exploiter avec toutes les ressources de l'astuce, en profitant de mon absence.

Obstacles élevés par des intrigues souterraines; dif-

à quoi s'en tenir par la mesure récemment adoptée en Angleterre. Les résultats obtenus par sir Robert Peel sont la meilleure justification de mon plan.

(1) Condition convenue avec le prince, *sine qua non*.

ficultés en apparence insurmontables nées des complications politiques menaçant l'Europe d'une conflagration générale; rupture ouverte entre le royaume des Deux-Siciles et la Grande-Bretagne à cause de l'affaire des soufres; traité de Londres isolant la France des quatre autres grandes puissances; la guerre éclatant sur le littoral de la Syrie, et la Méditerranée sur le point de devenir le théâtre d'une lutte acharnée: rien ne m'arrêta; je remplis mon mandat dans toute son étendue; je conclus les contrats qui réalisaient toutes mes promesses; heureux d'avoir accompli ma mission, je revins à Naples. A mon retour que trouvai-je?—L'abandon, l'ingratitude, l'injustice.

Depuis lors, je lutte courageusement contre cette flagrante injustice qui a étonné toute l'Europe; mais comme Galilée se consolant des outrages de ses persécuteurs, et répétant au sujet de la terre: *E pur si muove,* j'ai foi dans le triomphe de la vérité et de la justice; l'intrigue peut, pendant un temps plus ou moins long, voiler cette impérissable lumière, mais toujours ses rayons vainqueurs dissipent les nuages amoncelés par l'erreur, l'ignorance ou la perfidie.

C'est en vain que le commandeur Fortunato se drape dans ses titres de ministre et de conseiller d'État, l'homme qui a fait jadis couler tant de larmes redoute à la fois et la justice du roi et la justice de Dieu.

Cette double justice, moi je l'implore avec la conviction de mes droits.

Tant que mon cœur battra dans ma poitrine, plus fort que mes persécuteurs, je poursuivrai l'œuvre de répa-

ration qui m'est due. Sans doute, je m'attends à rencontrer sur ma route de nouvelles déceptions; malheureusement les Fortunato ne sont pas rares ici-bas; mais quelque masque qu'ils portent, je saurai le leur arracher, et les signaler à l'indignation publique.

Tout en poursuivant la réparation du passé, je pense à utiliser les connaissances théoriques et pratiques que je possède en matière de banque et de finances. J'ai déjà indiqué les motifs qui ont fixé mon attention sur la monarchie sarde, assuré d'ailleurs de l'accueil favorable qui, dans ces loyales contrées, est réservé à des plans utiles, tendant à un but national. C'est ainsi que j'occupe des loisirs qui pèsent à mon activité; mais dans cette existence nouvelle que m'ont faite mes ennemis, j'aime à croire que l'on ne me réduira point à révéler bien des mystères qui me sont connus, et tous les services que j'ai rendus jadis, souvent à de plus puissants que moi, et à m'en faire une arme contre des menées que je ne veux ni supposer ni soupçonner.

Quoi qu'il en soit, je resterai constamment fidèle à la devise de ma vie entière :

Fais ce que dois, avienne que pourra.

FIN.

IMPRIMERIE MELINE, CANS ET COMP^e.